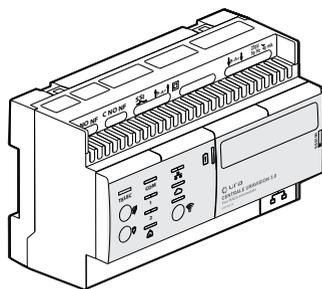


Centrale URAVISION 3.0 pour BAES adressables Ura UR140133

IP20 

1 Installation



| | |
|--|---|
| Alimentation secteur | 230 V ~ 50 Hz Couple de serrage 0.6 Nm |
| Batterie | LiFePO4 3.2 V / 0.6 Ah |
| Consommation secteur | 40 mA |
| Dimensions | L 141.5 mm x H 87.1 mm 8 modules |
| Installation | Dans un coffret sécurisé sur rail  |
| Isolation du boîtier | Classe II  IP 20 |
| Raccordement Sections de câble préconisées (pour chaque borne) | Secteur 2 bornes 1 x 2.5 mm ² Entrées télécommande 2 bornes 1x1.5 mm ² Sortie BUS adressable 2 bornes 1x1.5 mm ² Sorties relais défaut 2 x 3 bornes 1x1.5 mm ² Connecteur RJ45 pour réseau IP |
| Température d'utilisation | + 10 °C à + 40 °C |
| Wi-Fi | 802.11b/g/n Wi-Fi 4 2.4 Ghz |

2 Présentation du système

Règles de câblage

La Centrale URAVISION 3.0 réf. UR140133 peut surveiller jusqu'à 1023 BAES adressables avec 4 répéteur réf. 956 502.

La longueur maximum d'une ligne est de 700 mètres, au-delà il faut ajouter un répéteur réf. 956 502.

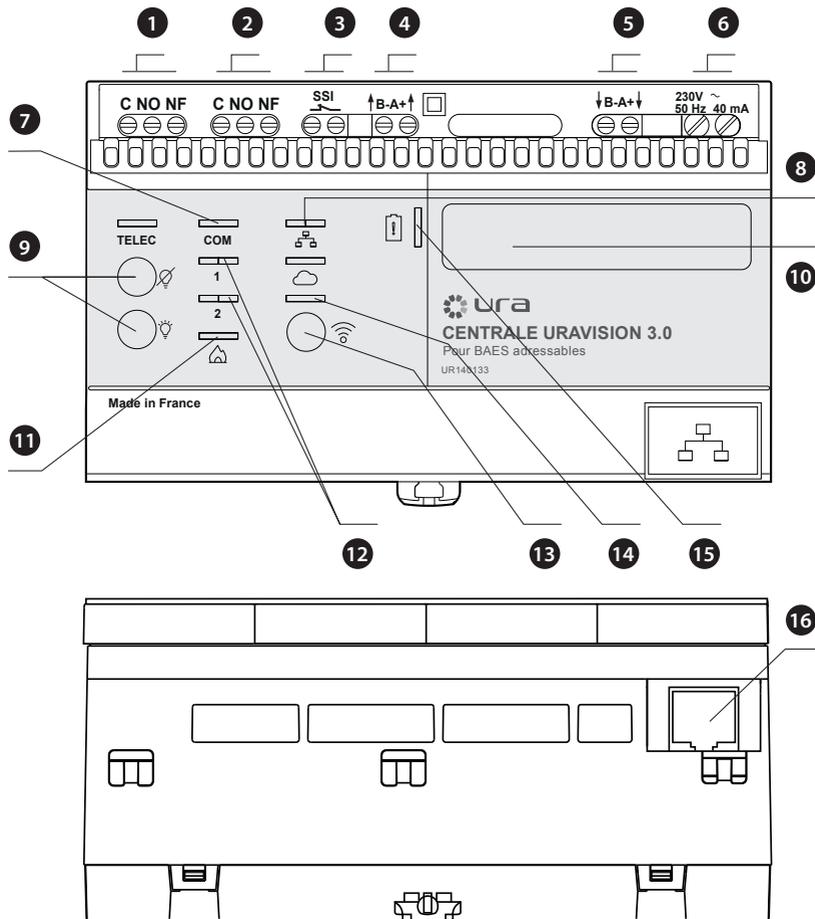
La Centrale URAVISION 3.0 et chacun des répéteurs peuvent être reliés à 250 BAES adressables au maximum.

Câble à utiliser pour la connexion de l'alimentation et le BUS des BAES adressables : U 1000 R2V 5G 1,5 mm².

La longueur totale maximum d'une ligne est de 2000 m (dans le cas des installations en étoile), au-delà ajouter un répéteur réf. 956 502.

Le système est compatible avec tous les blocs adressables Ura.

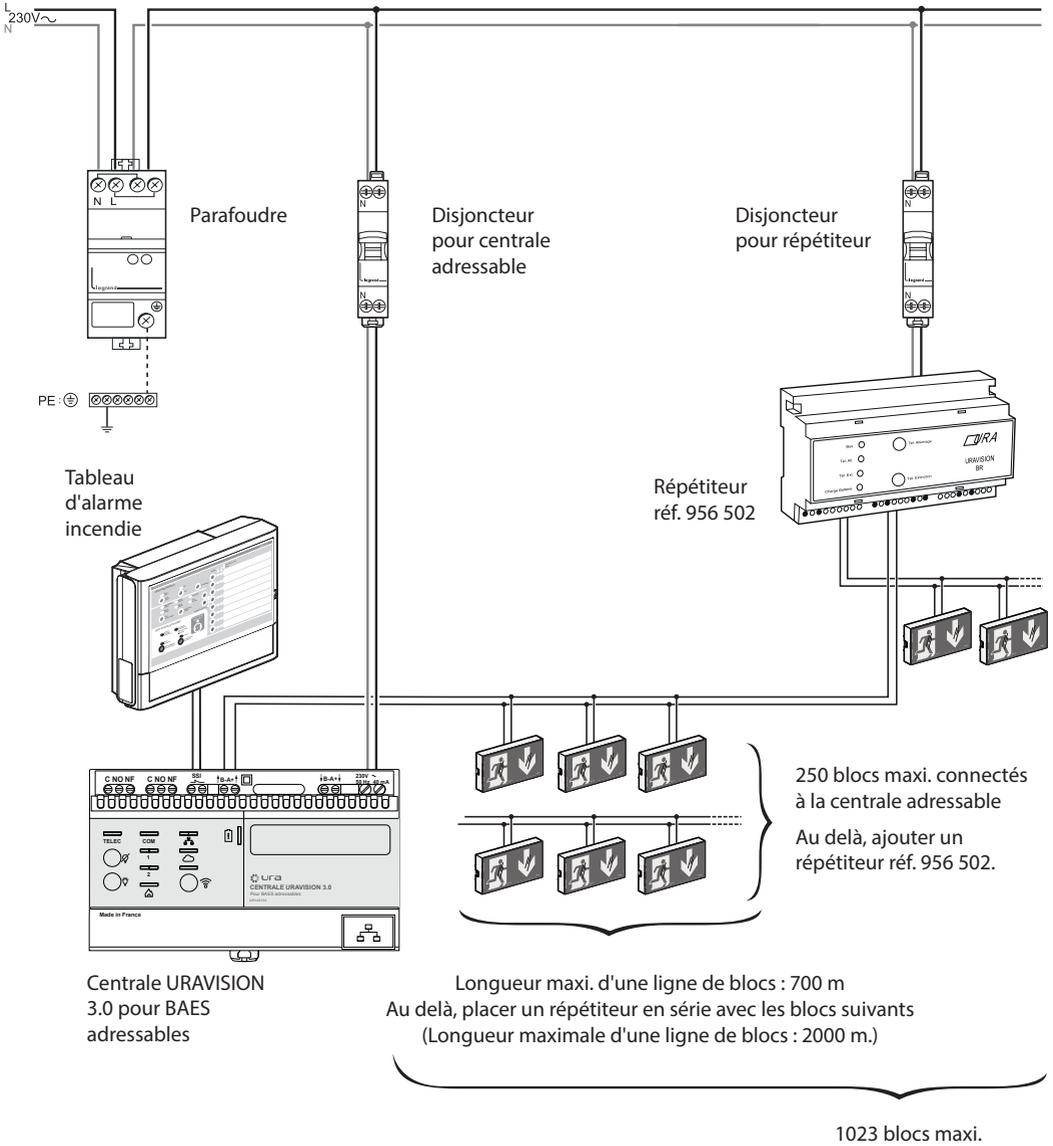
3 Descriptif



- 1** - Bornes de raccordement relais défaut 1 (1A continu, 10A pendant 10ms)
- 2** - Bornes de raccordement relais défaut 2 (1A continu, 10A pendant 10ms)
- 3** - Entrée pour contact sec d'alarme incendie à sécurité positive (NF) (TBTS)
- 4** - Bornes de sortie du BUS de communication adressable (TBTS)
- 5** - Bornes d'entrée pour raccordement d'une télécommande externe (TBTS) externe réf. 140 011 ou 140 012
- 6** - Bornes d'alimentation 230V~
- 7** - Voyant témoin de présence BUS URAVISION
- 8** - Voyant de présence du réseau IP
- 9** - Touches de mise au repos et de ré-allumage secteur absent ou de forçage d'allumage secteur présent
- 10** - Adresse MAC de la centrale
- 11** - Voyant de déclenchement de l'alarme incendie (si contact d'alarme raccordée aux bornes 3)
- 12** - Voyants d'activation des relais de défaut 1 et 2
- 13** - Activation/Désactivation du point d'accès Wi-Fi
- 14** - Voyant non fonctionnel
- 15** - Voyant témoin de charge batterie
- 16** - Connecteur RJ 45 pour réseau IP

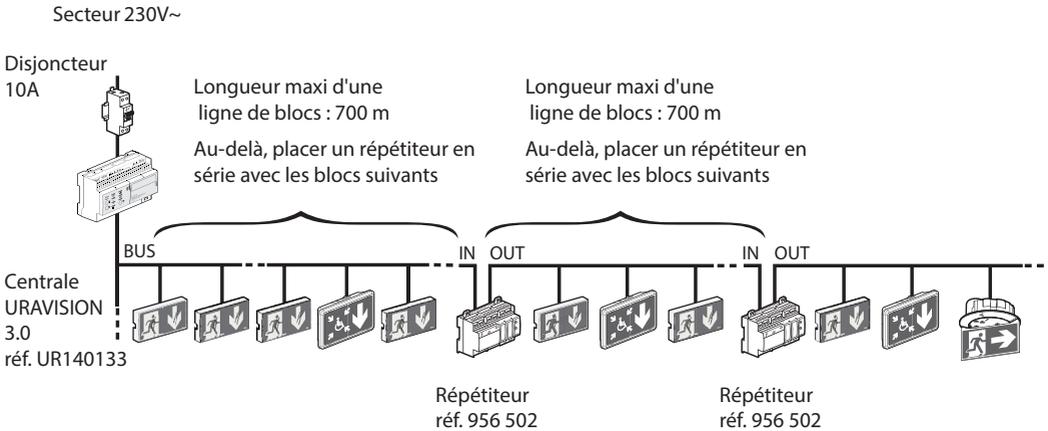
4 Exemples de câblage

Exemple de câblage en étoile



4 Exemples de câblage (suite)

Exemple de câblage en série (maximum 4 répéteurs en série)



5 Informations de sécurité



Ce symbole indique qu'en fin de vie, le produit doit être collecté séparément des autres déchets et remis à un centre de collecte agréé dans le respect des normes et dispositions légales en vigueur dans les pays de l'UE, pour prévenir les effets indésirables sur l'environnement et la santé des personnes. L'élimination abusive du produit est passible des sanctions prévues par la loi. Il est recommandé de s'assurer que dans le pays où le produit est utilisé, ce dernier est soumis aux réglementations WEEE/DEEE.



Ce produit doit être installé conformément aux règles d'installation et de préférence par un électricien qualifié. Une installation incorrecte et/ou une utilisation incorrecte peuvent entraîner des risques de choc électrique ou d'incendie. Avant d'effectuer l'installation, lire la notice, tenir compte du lieu de montage spécifique au produit. Ne pas ouvrir, démonter, altérer ou modifier l'appareil sauf mention particulière indiquée dans la notice. Tous les produits **Ura** doivent exclusivement être ouverts et réparés par du personnel formé et habilité par **Ura**. Toute ouverture ou réparation non autorisée annule l'intégralité des responsabilités, droits à remplacement et garanties. Utiliser exclusivement les accessoires de la marque **Ura**.

Certificat de conformité disponible sur demande auprès de la société URA, ou sur www.ura.fr



Respecter strictement les conditions d'installation et d'utilisation



6 Conformité



• f (Fréquence) : 2,4 - 2,483 GHz
• P (Puissance) : < 100 mW

DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ SIMPLIFIÉE

Le soussigné,

Ura

déclare que l'équipement radioélectrique réf. **140133** est conforme à la Directive 2014/53/EU.

Le texte complet de la déclaration UE de conformité est disponible à l'adresse internet suivante :

www.ura.fr